

URBANISME

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'Intercommunale IDETA dont les bureaux se situent Quai Saint-Brice, 35 à 7500 Tournai.

Les terrains concernés sont situés à Meslin l'Evêque et Ghislenghien, et sont cadastrés 5^{ème} division section C parcelle 470 B, 472 E, 472 F, 473 E, 474 S, 6^{ème} division section B parcelle 1 B, 2, 3, 4, 5, 18 B, 19 A, 20 A, 21, 22 M, 22 N, 22 P, 23, 24 A, 24 B, 25 A, 25 B, 26, 27, 28, 29, 30 B, 33 C, 33 F, 33/02B, 52 C, 52 D, 52 H, 53 B, 54, 97 B, 102 D, 105 C, 107 F, 213 D.

Le projet vise à aménager la phase 2 du parc d'activités économique Orientis 3, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : création et modification de voiries (Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.41 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h ;
- le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

L'enquête publique est ouverte le 13/01/2020 et clôturée le 14/02/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville d'Ath, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par télécopie au numéro 068/68 10 89 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be ;
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au 1^{er} étage du centre administratif.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU/2019/0307. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées auprès du service urbanisme jusqu'à la séance de clôture de l'enquête, qui aura lieu le 14/02/2020 à 11h00 à l'Administration communale, service urbanisme, 1^{er} étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 06/01/2020

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE



Wallonie

